



LOTO réservé aux adhérents et leur famille

Article 1 : Organisation

Ce loto est organisé par l'Association Co et Moi, et se tiendra le 25 janvier 2025, salle des loisirs de Coësmes.

Article 2 : Participants

Le loto est ouvert à toutes les personnes présentes. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Article 3 : Fonctionnement

1. Chaque participant peut acheter une ou plusieurs cartes (grilles) de loto « classique » et **une seule** carte de loto « **Corse** »
2. Les numéros seront tirés aléatoirement par un boulier sous la supervision des organisateurs.
3. Les gains seront attribués selon les règles suivantes pour le **loto « classique »** :
 - 1 ligne complète : Le premier joueur à compléter une ligne horizontale remporte le gain.
 - 2 lignes complètes : Le premier joueur à compléter deux lignes horizontales sur la même grille remporte le gain.
 - Carton plein (3 lignes complètes) : Le premier joueur à remplir entièrement son carton remporte le gain principal.
4. En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, un tirage au sort sera effectué. Chaque joueur tirera un jeton numéroté, et celui ayant le numéro le plus bas sera désigné vainqueur. Les autres joueurs recevront, sous certaines conditions, un lot de consolation à la fin de la soirée.
5. Les gains seront attribués selon les règles suivantes pour le **loto « Corse »** :
À chaque numéro tiré :
 - Si ce numéro est présent sur le carton d'un joueur, ce dernier perd et est éliminé du jeu.
 - Il doit s'asseoir et attendre la fin de la partie.
 - La partie continue jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul joueur encore debout.

Article 4 : Limitation des gains

1. Un participant ne peut remporter que **2 gains** maximum au cours de l'événement, selon les critères suivants :
 - 1 lot pour une ligne ou 2 lignes complètes
 - 1 lot pour un carton plein ou un loto Corse
2. Le dernier tirage « **carton plein** » sera ouvert à tous les participants. Toutefois, pour respecter le point 1, si le gagnant a déjà remporté 2 lots, il s'engage à remettre en jeu, son précédent gain (loto corse ou carton plein). Ce gain sera alors redistribué sous forme de **Loto Corse**.
3. Le lot de consolation sera attribué uniquement si le gagnant n'a pas remporté **2 gains** au cours de la soirée.

Article 5 : Lots

Les lots ne seront en aucun cas être échangés **contre des espèces**, des crédits, ou tout autre type de compensation. Les bons d'achat doivent être utilisés dans le respect des **dates de validité** fixées par le commerçant participant. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association, quelle qu'en soit la raison. Il est vivement recommandé d'effectuer un achat complémentaire afin de remercier le commerçant participant.

Article 6 : Validation des gagnants

Toute victoire doit être validée par les organisateurs après vérification des cartons.
En cas de litige, la décision des organisateurs sera définitive.

Article 7 : Respect des règles et fair-play

Les participants doivent respecter les règles de l'événement et adopter un comportement respectueux.
Toute tentative de tricherie entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

Article 8 : Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage aux effets personnels des participants lors de l'événement.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au loto implique l'acceptation totale de ce règlement.

Le 20/12/2024

La Présidente

Catherine Avrillaud

La trésorière

Georgette Peltier

La secrétaire

Laurence Couroussé

Les contributeurs locaux 2025

- Boucherie Henry Janzé
- Boulangerie Lefeuvre Janzé
- Cave à vin Janzé
- Pharmacie de la roche aux fées Janzé
- Magasin L'instinct
- Cinéma Restéria Retiers
- Cinéma stella Janzé
- SUPER U Retiers
- HYPER U Châteaugiron